



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## Internet

Question écrite n° 27844

### Texte de la question

M. Thierry Benoit attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur les faiblesses des services offerts par les opérateurs internet dans les milieux ruraux. En effet, les opérateurs internet ne sont pas tenus d'ouvrir leurs services dans certaines communes rurales qui sont pourtant desservies par la fibre optique. Les opérateurs ont donc la possibilité de proposer leurs services sur ces communes, pourtant ils sont beaucoup moins intéressants que dans les zones urbaines. Ainsi, les opérateurs proposent des connexions ne pouvant atteindre que 20Mbits/seconde maximum alors que le débit moyen en France en 2011 atteignait déjà 25,66Mbits/seconde. De plus, les opérateurs ne sont pas tenus de proposer les services de télévision par la fibre optique pour les communes où le nombre de lignes est inférieur à 1 000 si leurs concurrents n'y sont pas présents. Internet et le développement du très haut débit constituent aujourd'hui un enjeu majeur pour nos territoires ruraux et leur développement économique, il est plus qu'essentiel d'inciter les opérateurs à s'installer également dans ces zones. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour accélérer l'installation des opérateurs internet et favoriser le développement des offres commerciales dans les milieux ruraux.

### Texte de la réponse

L'accès à internet à haut et à très haut débit représente un enjeu majeur pour les Français, pour la compétitivité des entreprises, pour l'attractivité des territoires et pour la lutte contre la fracture numérique. Le Président de la République a fixé, avec le plan « France Très Haut Débit », l'objectif d'une couverture intégrale du territoire en très haut débit d'ici 2022. Ce plan pose également un objectif intermédiaire, en 2017, de très haut débit pour 50 % des foyers. A ces fins, il mobilise l'ensemble des technologies capables d'apporter du très haut débit. Début 2011, les opérateurs privés ont annoncé leur intention de déployer leurs réseaux optiques jusqu'à l'abonné (FttH) dans près de 3 600 communes d'ici 2020, soit 57 % de la population française. Ils ont confirmé leurs engagements en 2013. Dans le prolongement de l'autorisation du rachat de SFR par Numericable, les ministres ont demandé à Orange et SFR-Numericable de confirmer le calendrier de leurs investissements. Concernant les zones où les opérateurs ne déploient pas de réseaux à très haut débit de leur propre initiative, l'Etat met en place des moyens financiers substantiels et pérennes en complément des investissements des collectivités territoriales pour accélérer leurs projets de réseaux d'initiative publique : - des prêts de long terme : en mobilisant les fonds de l'épargne réglementée, l'Etat met à la disposition des collectivités territoriales plusieurs milliards d'euros de prêts pour financer à long terme leurs projets de déploiements du très haut débit ; - un soutien de l'Etat aux réseaux d'initiative publique : l'Etat contribue en moyenne pour la moitié du besoin d'accompagnement public des projets de déploiement en dehors des zones couvertes par les opérateurs. Il aide tout particulièrement les territoires où le poids de ces investissements est le plus lourd (et notamment les territoires les plus ruraux). Ce soutien de l'Etat, accessible dans le cadre d'un guichet ouvert le 2 mai 2013 puis amélioré le 19 mai 2015, est notamment financé par les crédits affectés au Fonds national pour la société numérique (FSN) dans le cadre du programme d'investissement d'avenir (PIA) et du programme budgétaire « plan France Très Haut Débit ». Au total, l'Etat apportera environ 3 Mds€ d'ici 2022. Au 13 mai 2015, 74 dossiers

des collectivités territoriales (représentant 87 départements) sont déposés dans le cadre des guichets du plan « France Très Haut Débit ». Ces projets représentent : - un investissement total de 10 Mds€, dont 2,7 Mds€ d'engagements de l'Etat ; - environ 6,3 millions de prises en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) ; - environ 2,7 millions de prises concernées par la montée en débit sur réseau cuivre. Le plan « France Très Haut Débit » a ainsi porté une attention particulière à l'ensemble des considérations du référé de la Cour des comptes de février 2013. A cet égard, concernant l'interrogation de la Cour des comptes sur « la faisabilité et l'acceptabilité de l'extinction progressive du réseau cuivre », le Gouvernement a missionné, le 2 juillet 2013, M. Paul Champsaur, Président de l'Autorité de la statistique publique, pour identifier les enjeux techniques, économiques, juridiques et sociaux du basculement progressif du réseau de cuivre vers les réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH). Rendu public en février 2015, le rapport Champsaur formule près de 60 recommandations en faveur du développement du très haut débit en France. Une des principales recommandations, la création d'un statut de « zone fibrée », fait l'objet d'une disposition introduite par amendement lors de la discussion au Sénat, du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. D'autres recommandations sont déjà appliquées dans le cadre du plan « France Très Haut Débit » : un mix technologique plus équilibré, une incitation au conventionnement avec les opérateurs privés, la réutilisation des infrastructures existantes, une meilleure harmonisation technique, l'accompagnement de la tarification de l'accès aux réseaux d'initiative publique (RIP) afin d'assurer la bonne commercialisation des RIP. Par ailleurs, le cahier des charges du plan France THD a été revu récemment afin d'accélérer le raccordement des sites publics et des entreprises. Le cahier des charges facilite aussi, pour les collectivités qui le souhaitent, le recours à des solutions de montée en débit « fibre jusqu'au village » permettant d'apporter une réponse plus rapide aux besoins localement les plus urgents. L'expérimentation menée à Palaiseau met effectivement en exergue les problématiques techniques et juridiques inhérentes à la bascule du cuivre vers la fibre. Cette première expérimentation devra probablement être suivie d'autres expérimentations en zones très denses et en zones rurales afin de parfaire l'identification de l'ensemble des problématiques relatives à l'extinction du cuivre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Benoit](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (6<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27844

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** PME, innovation et économie numérique

**Ministère attributaire :** Économie, industrie et numérique

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 2 juin 2015

**Question publiée au JO le :** [28 mai 2013](#), page 5456

**Réponse publiée au JO le :** [6 octobre 2015](#), page 7610